Un nouveau parcours de l'enseignement qualifiant (PEQ)

QUOI ?

Dans la filière qualifiante, l'apprentissage de tous les métiers **commencera en 4e année**, dès la rentrée 2023.

POUR QUI ?

Pour tous les élèves issus d'une troisième année générale ou qualifiante (technique ou professionnelle) y compris les élèves de l'enseignement en alternance.

POURQUOI ?

Etant donné la complexité croissante et la multiplication des métiers, leur apprentissage demande une préparation plus importante. Il était donc utile de commencer la formation en 4e. Sans attendre l'arrivée du tronc commun, le parcours PEQ adopte une nouvelle approche pédagogique. Il est désormais le même pour toutes les options de l'enseignement qualifiant.

COMMENT ?

Le parcours commencera donc en 4e. Après celle-ci, une première évaluation de l'adaptation au métier sera réalisée pour vérifier si le jeune est bien orienté. Une réorientation sera donc toujours possible en début de 5e.

Le parcours se prolongera en 5e et 6e pour déboucher sur un **certificat de qualification (CQ).**

Le CQ sanctionnera la réussite de l'élève dans l'apprentissage d'**un métier**.
Le CESS (Certificat d'enseignement secondaire supérieur) pourra être attribué en fin de 6e TQ ou de 7e P.

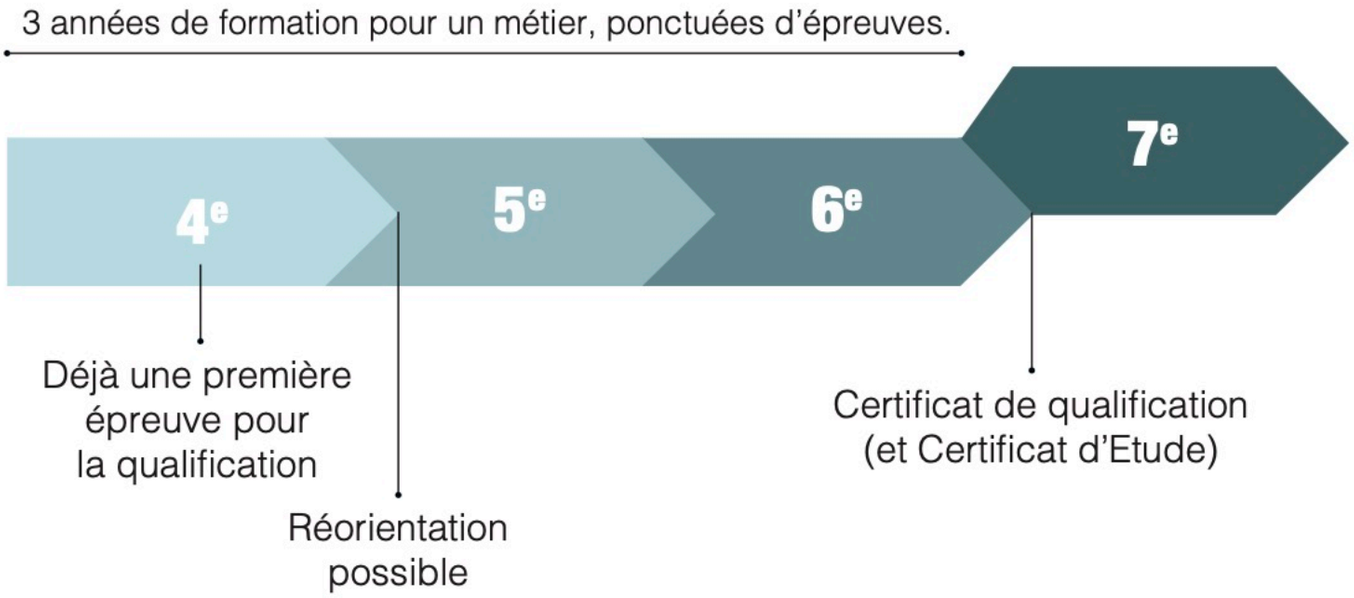

Une nouvelle option pour la rentrée 2023 : mécanicien.ne en cycles

Vous trouverez bientôt la grille horaire de cette option sur notre site internet.